



**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
du 2 mars 2017 à 18h30  
réuni sous la présidence de Monsieur Eric PENSO, Maire**

**Etaient Présents :** : Eric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD  
Gilles CHRETIEN - Séverine TEILHARD-RIOLA - Thierry NOEL - Servane BESSOLES - Yves FANJAUD  
Brigitte MIAS - Guillaume BUREL - Monique BARON - Gilles DUTAU - Gabrielle CROUZIL - Christine DAVY -  
Marjolaine AVENTURIER - Julien BASCOUL - Anne VINCENT-FAGOT - Vincent MEYNIER - Guy FILLET  
Michel CHASTAING – Faouzia DAHMANE - Marie-Noëlle SIBIEUDE – Cécile PAGES - Philippe FOULON

**Etaient Représentés :** Guy MARTRE représenté par Eric PENSO  
Vanessa DEDIEU représentée par France GABORIT  
Bernard DUVIC représenté par Michel CHASTAING  
Faouzia DAHMANE représentée par Philippe FOULON à partir de l'affaire N° 2

**Etaient Absents :** Simon UGUEN

**Nombre de conseillers :**

- **En exercice : 29**

- **Présents : 25** (24 à partir de l'affaire 02)

- **Votants : 28** (27 pour les affaires 02 et 04 le Maire ne prenant pas part au vote pour ces affaires)

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint  
Madame Séverine TEILHARD-RIOLA est nommée Secrétaire de séance  
L'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

---

**00 – AFFAIRES GENERALES - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil  
Municipal du 2 février 2017**

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance Madame SIBIEUDE revient sur les demandes qu'elle a faites à Monsieur CHRETIEN concernant le bilan de SA3M.

Monsieur CHRETIEN intervient et lui apporte les réponses qu'elle attend.

Il revient notamment sur les provisions sur charges. Il informe qu'il a interrogé la SA3M et fait lecture de la réponse qui a été faite comme suit :

« Les provisions pour risques inscrites au bilan pour 271 K€ correspondent à des litiges prud'homaux comme indiqué en page 5/6 de l'annexe du bilan 2015. Les provisions pour charges inscrites au bilan pour 571 K€ correspondent aux charges prévisionnelles sur les opérations de concessions comme indiqué en page 5/6 de l'annexe du bilan 2015. La méthode de calcul des charges est indiquée en page 5/2 conformément à l'avis du Comité National de Comptabilité du 18 mars 1999. Pour les opérations de concessions d'aménagement l'augmentation des emprunts et dettes est lié à la mise en place d'un compte d'opérations individualisées d'un montant de 16 millions d'euros dans l'attente de la mobilisation d'un emprunt sur une opération. Ce compte correspond donc à un découvert de trésorerie ».

Il rajoute que la SA3M propose une copie du rapport si nécessaire.

## 01 – AFFAIRES GENERALES - Application de l'article L 2122-23 du Code général des Collectivités Locales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 2 février 2017 et qui sont les suivantes :

- **Décision 2017-004 du 16 février 2017** : Conclusion d'un contrat de maintenance avec la société SYNEL, relatif aux équipements sur le contrôle d'accès des bâtiments communaux suivants : Complexe sportif et culturel, Espace culturel Jean PENSO, Gymnase du Collège, site de la Mairie, d'une durée de un an, pour un coût annuel de 1 912,68 € HT,
- **Décision 2017-005 du 20 février 2017** : Conclusion d'un contrat de maintenance du logiciel de Police Municipale GERALD avec la Société LOGIDOC, d'une durée d'un an pour un coût annuel de 80 € TTC,
- **Décision 2017-006 du 23 février 2017** : Conclusion d'un marché de travaux avec l'entreprise GM SERVICES d'un montant de 14 063,00 € HT, pour des travaux de fourniture et de pose de sol coulé dans les écoles V. Hugo le Bosc et maternelle O. de Gouges,
- **Décision 2017-007 du 27 février 2017** : Conclusion d'un contrat de maintenance relatif au système téléphonique AVAYA IP OFFICE dans les bâtiments Mairie et ensemble des bâtiments asservis, avec la société MILELEC, d'une durée d'un an reconductible par période de un an dans la limite de 3 reconductions, pour un coût mensuel de 66,50 € HT,
- **Décision 2017-008 du 28 février 2017** : Désignation du Cabinet MARGALL D'ALBENAS pour défendre les intérêts de la Commune, compte tenu de la requête en référé N° 170670 assortie d'un recours pour excès de pouvoir N° 170673 présentés par Madame Marie-Noëlle SIBIEUDE et l'association CHANGEONS D'AIR, représentée par son Président Monsieur Pascal PARROT, à l'encontre du Permis d'Aménager 34077 13 M0001 délivré par la Commune de Clapiers pour son propre compte.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

## 02 – FINANCES - Approbation du Compte Administratif 2016 de la Commune

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances, expose les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 au Conseil Municipal.

Madame GABORIT rappelle que le Compte Administratif permet de rendre compte de l'utilisation qui est faite du budget voté au mois d'avril dernier et de la situation financière de la Commune.

Elle fait une lecture de la note de présentation du Compte Administratif 2015 qui a été diffusée aux membres du Conseil Municipal lors de l'envoi des convocations ainsi qu'il suit :

### 1. La Section de FONCTIONNEMENT

#### 1.1 Analyse des types de dépenses et de recettes, rappel du contexte.

(Données chiffrées en annexe)

Il est précisé que les données issues du CA 2015 sont hors comptes croisés avec la Métropole.

##### a. Les dépenses

En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures aux prévisions budgétaires (-36 249€).

Cette année encore, nous nous sommes attachés à optimiser les coûts tout en maintenant un bon niveau de services publics.

Cet exercice fut le premier à ne plus intégrer les écritures relatives aux compétences transférées à Montpellier Méditerranée Métropole (3M).

Les dépenses du chapitre 011 (achats et charges externes) ont été inférieures aux prévisions (-19 956,54€ par rapport au budget). Elles ont diminué de 2,38% par rapport à ce qui avait été réalisé en 2015 (soit -22 528€).

La diminution des coûts des fournitures diverses se poursuit cette année, les services s'attachant à limiter leurs achats et à les réaliser aux meilleurs tarifs.

On peut également noter une baisse sensible des dépenses d'eau, de carburants, de chauffage au gaz des bâtiments.

La commune a encore subi des cas de vandalisme et son patrimoine a été dégradé par des accidents. Ces charges, imprévisibles, sont pour partie couvertes par les remboursements opérés par nos assurances. Le transfert de la compétence voirie a malgré tout diminué ces frais.

Par ailleurs, le poste 615221 « entretien des bâtiments » subit un important dépassement. En effet, des travaux de peinture dans divers bâtiments, prévus comme dépenses d'investissement, ont dû être payés en fonctionnement. La Commune bénéficiera en 2017 du Fond de Compensation de la TVA sur les dépenses constatées sur ce nouveau compte en 2016.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont proches des prévisions (-5 014,38€). Elles croissent de 2,3% par rapport au compte administratif 2015. Cela s'explique notamment par le remplacement de deux agents partis en congés maternité, d'un cadre placé en congé de longue maladie ainsi que par le Glissement Vieillesse Technicité.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est lui aussi inférieur aux prévisions (-9 951€). Il subit une diminution de 12,49% par rapport à 2015. Cela s'explique notamment par :

- le paiement direct par la CAF de 20 000€ de subvention à la crèche
- le transfert de la compétence nettoyage à 3M contenue dans l'AC
- la diminution de l'indemnité pour carence d'emploi de personnes handicapées (4 actuellement pour 5 obligatoire)

Le chapitre 66 (intérêts des emprunts) poursuit sa diminution depuis plusieurs exercices (-5,73% entre 2015 et 2016). Cela est la conséquence du désendettement constant de la Commune et des faibles taux d'intérêt des derniers emprunts souscrits.

La diminution des taux d'intérêts variables, cette année encore, permet à la Commune de ne consacrer à ses charges financières que 3,43% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) présente un taux de réalisation de 86,29%. Il y est essentiellement constaté le paiement des primes pour les nouveaux nés de la Commune ainsi que l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Le Chapitre 014, qui supporte essentiellement l'attribution de compensation versée à la Métropole, est stable par rapport à l'exercice précédent.

#### **b. Les recettes**

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont été supérieures aux prévisions de 144 278€ et de 95 410,29€ par rapport aux réalisations de 2015.

Au chapitre 73 (impôts et taxes), notons que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a poursuivi cette année encore sa progression et représenté plus de 85 000€ (+14 600€ par rapport à 2015).

Suite au rôle complémentaire du mois de décembre, les recettes des taxes foncières et d'habitation sont légèrement supérieures aux prévisions (+0,54%). Ces recettes progressent de 4,81% par rapport au CA 2015, dont 1,31% par la progression des bases (physiques et nominales).

Par ailleurs, les recettes de la taxe sur l'électricité sont supérieures aux prévisions de 13 311€ environ, ce qui est inverse à la tendance constatée depuis plusieurs exercices.

Le marché immobilier clapiérois s'est bien porté en 2016 et les droits de mutation sont, par conséquent, en hausse : +43 080€ par rapport aux prévisions et +78 355€ par rapport à 2015.

Il faut souligner que les recettes de la taxe sur l'électricité et des droits de mutation sont des recettes aléatoires qu'il convient d'évaluer avec prudence au moment de l'élaboration du budget primitif.

Compte tenu de tous ces éléments, le chapitre 73, est supérieur aux prévisions d'un peu plus de 82 555€. Il progresse de 7,9% par rapport à 2015.

En outre, le chapitre 74 (dotations) connaît un taux de réalisation supérieur aux prévisions avec un excédent de 23 486,13€, malgré la baisse des dotations de l'Etat de 108 620€. Une nouvelle fois, ce solde est permis par le soutien de la CAF pour les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

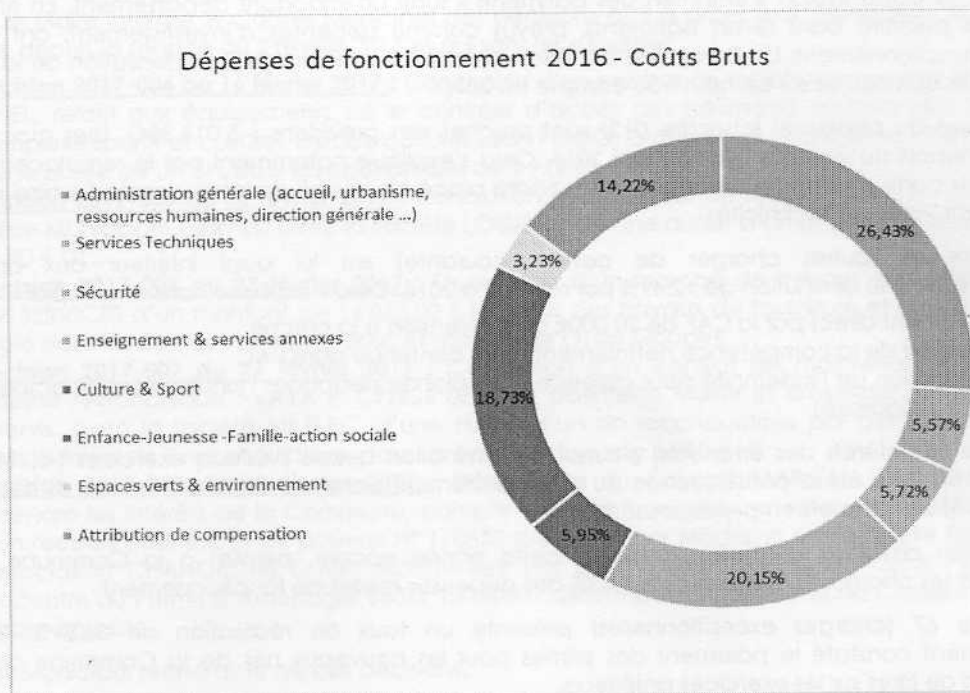
#### **c. Résultat de fonctionnement**

Malgré le paiement, dans l'attribution de compensation, de dépenses d'investissement, l'exercice 2016 se solde par un résultat comptable de 552 520,04 € qui va au-delà des prévisions budgétaires (373 970€).

Cela permet à la Commune d'assurer, cette année encore, une bonne capacité d'autofinancement, indispensable au financement de ses investissements.

## 1.2 Où va l'argent de la commune ? Structure des dépenses en coût brut et en coût net

### Structure des dépenses communales brutes de fonctionnement :



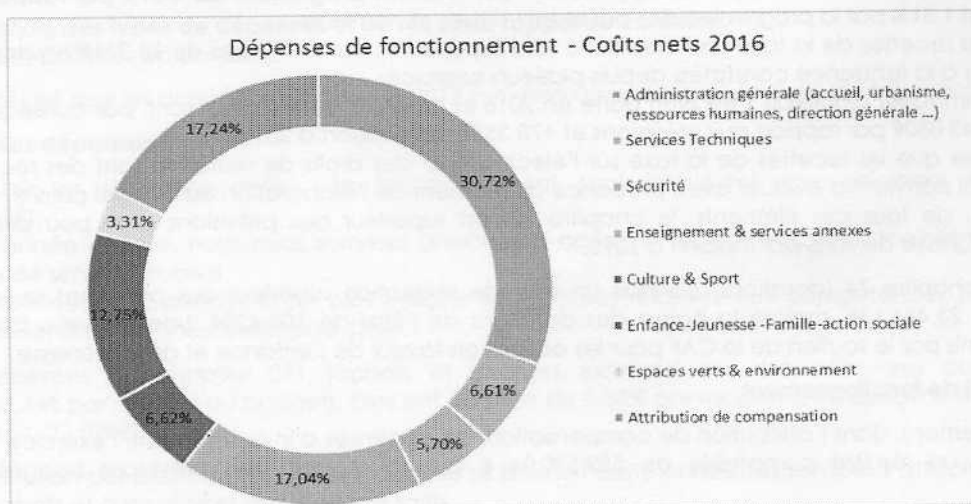
Les dépenses de fonctionnement se structurent selon les proportions suivantes :

- 26,43% pour l'administration générale
- 20,15% pour l'enseignement et les services annexes,
- 18,73% pour les actions en faveur de la famille, l'enfance, la jeunesse et l'action sociale.

Avec le sport et la culture (5,95%), c'est 44,83% du budget qui est consacré à la politique de la famille dans son sens large, et à la jeunesse.

- 8,8% pour les services techniques dont 3,23% pour l'environnement, la voirie et les espaces verts
- 5,72% pour la sécurité

### Structure des dépenses en coût net :



Le coût net est le coût « réel » pour la Commune pour chaque service, c'est-à-dire le prix du service rendu en tenant compte des recettes qui y sont attachées.

Sont notamment concernés :

- les services enfance et jeunesse qui reçoivent des participations des familles et des aides de la CAF
- les restaurants scolaires qui reçoivent des participations des familles
- plusieurs services qui perçoivent une participation financière de l'Etat pour les emplois aidés (anciennement appelé CNASEA, actuellement ASP).

## **2. La Section d'INVESTISSEMENT**

### **2.1 Les Dépenses d'investissement**

En 2016, le montant des emplois d'investissement s'élève à 1 104 770€ environ.

Ci-après une liste non exhaustive des principales réalisations de l'exercice :

- 601 762€ de travaux et honoraires divers pour la création du stade en pelouse synthétique
- 207 291€ de travaux dans les bâtiments dont notamment :
  - 61 193€ de travaux de réfection des toitures de divers bâtiments communaux (Hôtel de Ville, Espace Culturel Jean Penso, Grange)
  - 13 200€ dans les écoles
  - 9 568€ à la gendarmerie
- 101 329€ d'acquisitions foncières pour la réalisation de bassins d'écrêtement des eaux (qui sont destinés à être rachetés par 3M)
- 106 822€ d'achats de matériels dont :
  - 36 793€ pour les écoles dont 18 283€ pour l'école numérique
  - 24 764€ pour les services administratifs
  - 11 331 € pour les services techniques
  - 11 234€ de matériel sportif
  - 3 551€ de mobilier pour la crèche
  - 2 006€ pour la Banque Alimentaire et les Jardins Familiaux
- 9 988€ de logiciels et licences diverses
- 9 942€ de travaux de mises aux normes d'accessibilité (hors travaux réalisés en régie)
- 5 712€ de travaux et études pour les cimetières
- 2 600€ de subventions versées pour l'acquisition de vélos à assistance électrique

Il faut ajouter à ces montants plus de 667 000€ de restes à réaliser (travaux engagés mais non facturés au 31 décembre 2016) dont :

- 200 000€ pour le reversement au bilan de la ZAC du Castelet de la subvention octroyée par la Région dans le cadre de son programme « Nouvelles Formes Urbaines Durables »
- 65 440€ de fonds de concours versés à Montpellier Méditerranée Métropole pour les travaux de voirie (essentiellement des travaux hydrauliques)
- 64 600€ pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des locaux administratifs de la Mairie dans l'Espace Bonnier
- 59 000€ pour les travaux d'étanchéité de l'école maternelle Olympe de Gouges
- 54 400€ de travaux à l'Espace Culturel Jean Penso, suite à l'audit des bâtiments
- 51 400€ pour les honoraires et la viabilisation du terrain, dans le cadre de la construction des nouveaux ateliers municipaux
- 38 300€ pour l'installation du parcours sportif adapté (dont les travaux ont débuté tardivement et ont été perturbés par les conditions météorologiques)
- 32 658€ de reversement de taxe d'aménagement à la Métropole
- 19 300€ pour des logiciels
- 6 300€ de travaux dans le cimetière
- 11 700€ pour les travaux d'accessibilité
- 4 500€ de travaux pour l'amélioration de l'accès au stade
- 5 900€ pour la fourniture des totems commerçants
- 4 000€ pour les contrôles de conformité du stade synthétique

En sus de ces investissements, la Commune a remboursé en capital environ 298 400 € d'emprunts. Cela représente 20 000€ de moins que l'an passé, ce qui s'explique par le rajeunissement de sa dette. Son endettement reste faible.

La dette totale en capital atteint 4 020 220€ (chiffre arrondi) au 31 décembre 2016, gendarmerie comprise, soit 2 386 765€ environ hors gendarmerie. Cela représente 736 € par habitant, bien en deçà de la moyenne de la strate qui est de **862€<sup>1</sup>**. **Hors emprunt de la gendarmerie, cette dette est ramenée à 437€ par habitant.**

Pour mémoire, les loyers des locaux de la gendarmerie -qui ont été revalorisés en 2014 et seront revalorisés en 2017- compensent largement le remboursement de l'emprunt contracté pour cet investissement.

## 2.2 Les Ressources d'investissement

Elles représentent un montant global d'environ 1 324 500 € dont :

- 577 114€ environ de dotations et fonds divers comprenant :
  - ✓ le résultat de l'année 2015 : 442 903,40€ (contre 599 946,88€ en 2014)
  - ✓ le Fonds de Compensation de la TVA, que l'Etat verse aux collectivités pour les sommes investies et dont le taux a été revalorisé en 2016: 116 642,46 €
  - ✓ la taxe d'aménagement : 17 567,90€. Cette dernière est en majorité perçue par la Métropole, qui en reverse une partie à la Commune et conserve le reste pour financer les dépenses liées à la voirie et aux espaces publics qu'elle réalise sur la Commune.
- Plus de 294 800€ représentant les subventions de divers organismes reçues par la Commune (Conseil Général, Communauté d'Agglomération, Conseil Régional, ADEME, CAF ...) dans le cadre de ses investissements. Par ailleurs, le montant des restes à réaliser (subventions notifiées mais non perçues au 31 décembre 2016) s'élève à 504 874€.

Pour 2016, les subventions perçues sont les suivantes :

Financier	Objet	Montant
Conseil Départemental de l'Hérault	Travaux Montée de la Fiolle (solde)	47 979,31
	Travaux de restauration de la ripisylve du Lez (solde)	7 249,00
	Matériel informatique pour les archives (solde)	391,22
	Travaux sur le patrimoine municipal (solde)	42 000,00
	Travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (acompte)	35 351,48
	Création d'un stade en pelouse synthétique (acompte)	70 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>202 971,01</b>
Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	Travaux de mise aux normes BBC de l'école primaire (solde)	11 792,51
	Chaufferie bois de l'école primaire (solde)	5 137,70
	<b>TOTAL</b>	<b>16 930,21</b>
Réserve Parlementaire	Création d'un stade en pelouse synthétique (acompte)	15 200,00
	<b>TOTAL</b>	<b>15 200,00</b>
Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée	Travaux de voirie suite aux intempéries de 2014 (solde)	3 127,32
	Création d'un stade en pelouse synthétique (acompte)	54 800,00
	<b>TOTAL</b>	<b>57 927,32</b>
CAF	Mobilier crèche Les Lapinous (solde)	1 045,41
	Travaux crèche Les Lapinous (solde)	734,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 779,41</b>

- Environ 155 000 € d'opérations d'ordres (essentiellement amortissements),
- 5 825€ de prêt à taux 0 de la CAF pour des travaux effectués au local jeune.

Enfin, la Commune a mobilisé l'emprunt initialement prévu au budget 2016 pour un montant de 500 000€.

<sup>1</sup> Les données de la moyenne de la strate se réfèrent aux comptes administratifs 2015. Données DGCL.

Madame GABORIT souhaite terminer son intervention par un résumé de ce qu'elle vient de présenter retranscrit ci-dessous :

« Comme les années précédentes, nous avons géré notre Commune en « bon père de famille », selon l'expression consacrée. Nous avons respecté notre budget et **nous avons maintenu un bon niveau de services publics particulièrement envers notre jeunesse, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.**

Je vous renvoie aux statistiques (page 4 de la maquette) où nous pouvons constater que nous compensons la faiblesse de nos ressources réelles de fonctionnement (-246€ par habitant par rapport à la strate) par une modération de nos dépenses réelles de fonctionnement (-240€/habitant).

Concernant nos recettes de fonctionnement, comme cela a été dit précédemment, nous avons perçu plus de 100 000€ de recettes aléatoires complémentaires, particulièrement grâce aux droits de mutation ; cela a été une bonne surprise et la preuve que le marché immobilier clapiérois se porte bien.

Ce qui intéresse plus particulièrement nos concitoyens c'est la politique fiscale de la Commune et son niveau d'endettement.

Pour ce qui concerne la fiscalité, comme cela vous a été présenté l'an dernier au cours du DOB, puis en réunion publique, les collectivités devant participer à l'effort national de redressement des comptes publics, nous **avons perdu plus de 108 000€ de DGF en 2016 soit au total près de 300 000€ de perte de recette entre 2011 et 2016...** et ça n'est pas fini !. Nous avons donc dû nous résoudre à augmenter de 3.5% les taux de nos impôts locaux ce qui a généré + 130 000€ de recettes fiscales. Pour 90% de nos concitoyens, contribuables clapiérois, cela s'est traduit par une augmentation de leurs impôts locaux comprise entre 38€ et 68€ (pour des valeurs locatives comprises entre 4000 et 7000€, soit près de 90% des contribuables clapiérois). Comme toujours, hélas, des chiffres fantaisistes ont été diffusés par une partie de l'opposition... on ne sait pas d'où ils sont sortis !. Quant à nous, nous assumons pleinement cette mesure ainsi que la réduction de l'abattement général à la base, votées en 2016. Certaines communes de la métropole ont dû prendre des mesures beaucoup plus douloureuses, faut-il le rappeler ?.

Quant à la dette de la Commune, elle est restée faible : **437€/habitant hors gendarmerie contre 862€ pour la strate.**

Enfin, nous devons souligner le soutien de nos partenaires financiers institutionnels ainsi que de nos parlementaires qui nous aident à réaliser nos investissements. Nous les en remercions.

Je tiens également à remercier les services de la mairie – mais aussi mes collègues élus- qui ont à cœur de gérer au mieux les budgets qui leurs sont alloués. Nous mettons en place un contrôle de gestion encore plus performant qui va faciliter le suivi de leurs budgets.

Je félicite notre administration pour son professionnalisme et son dévouement, particulièrement le service financier qui a reçu les félicitations de notre trésorier public pour la qualité de la gestion comptable et financière de la Commune ».

Monsieur le Maire tient également à remercier Madame GABORIT pour le travail important accompli et présenté avec une clarté admirable.

Monsieur CHASTAING revient sur les ratios financiers en rappelant la mise en avant de l'endettement de la Commune (736 €/habitants à comparer aux 862 € de la strate) mais précise que 2 autres ratios n'ont pas été évoqués.

Il fait d'abord mention du niveau d'imposition par habitant (524€/h contre 468€/h au niveau national) et précise qu'il s'agit d'un niveau d'imposition supérieur de 12% par rapport au niveau de la moyenne nationale et que cet écart sera supérieur en 2017.

Il poursuit par le deuxième ratio qui est la faiblesse des investissements avec une dépense d'équipement de 202€/h contre 415€/h au niveau national. Il précise qu'en France, plus de 90% des impôts se transforment en équipements pour la population alors qu'à clapiers, c'est seulement 40%. Ce qui veut dire que 60% des impôts des clapiérois sont utilisés tous les ans au fonctionnement de la Commune.

Monsieur CHASTAING mentionne ensuite la création d'un hydrant pour lequel il a été dépensé 7 333,70€. Il souhaiterait savoir le motif de la création de cet hydrant et où il se situe.

Il poursuit par les dépenses d'énergie notamment le poste électricité qui a été dépassé de 10% alors même qu'en 2016 il n'y a quasiment pas eu d'hiver. Ce poste aurait donc dû baisser ce qui n'est pas le cas. Il souhaiterait savoir si cette hausse correspond à la souscription du nouveau contrat groupe à prix libre ou s'il s'agit d'un dérapage dans les consommations unitaires ou bien des conséquences de l'absence de rénovation énergétique de certains bâtiments.

Il rappelle qu'à Clapiers, cette électricité n'est toujours pas issue de production renouvelable. Il s'agit toujours, à 70 ou 80% d'énergie nucléaire.

Madame GABORIT tient à préciser qu'il existe une facture d'éclairage public payée en janvier qui a dû être remboursée par 3M et la recette est de 7 446 € que l'on retrouve page 16 au compte 70876 et qu'il n'y a donc pas d'augmentation de ce poste.

Elle revient ensuite sur l'hydrant qui est situé près de la SCI BeautyImmo. Ce sont les pompiers qui ont demandé à ce que soit mis en place cet hydrant.

Monsieur le Maire précise qu'avec la division parcellaire qui augmente, la Commune est confrontée à des demandes complémentaires d'hydrants afin que les distances légales soient respectées entre les parcelles divisées et les hydrants existants.

Il souligne qu'à l'avenir, les hydrants seront pris en compte par la Métropole.

Monsieur CHRETIEN indique que la Commune a un maillage en hydrant relativement faible et assez ancien. La distance pour une parcelle est de 110 à 150 m. La loi ALUR a induit un certain nombre de détachements parcellaires et de constructions en milieu urbanisé avec de temps en temps des parcelles qui sont plus éloignées que ces 150 m, ce qui impose la création d'un nouveau poteau d'incendie. En zone U, la réalisation de ces poteaux est obligatoirement à la charge de la collectivité et non pas du particulier.

Madame SIBIEUDE s'interroge ensuite sur une augmentation des dépenses de 11,62% pour fourniture de petits équipements.

Madame GABORIT précise qu'il s'agit de fournitures de plomberie, électricité, peinture. Des achats pour les travaux en régie qui sont réalisés par les services municipaux et qu'il convient de regrouper les dépenses des comptes 60628, 60632 et 6068 et qu'au total, une économie de plus de 3 800 € est réalisée.

Madame SIBIEUDE fait remarquer ensuite qu'à la page 13, chapitre 615231 « Entretien réparation Voiries », il y a un dépassement de 502%.

Madame GABORIT explique qu'il s'agit de la rénovation du Skate Park, considéré comme voirie mais pas au sens de la voirie compétence Métropole puisque le Skate Park reste Communal.

Madame SIBIEUDE poursuit par le chapitre « Entretien du Matériel Roulant », elle remarque une augmentation de 30 %.

Madame GABORIT explique qu'il s'agit de vandalisme perpétré sur les 2 minibus de la Commune.

Madame SIBIEUDE poursuit avec le chapitre 617 « Etudes et recherches », elle remarque une importante augmentation.

Madame GABORIT précise qu'il s'agit d'une étude d'extension du cimetière, d'une étude pour le repérage des arbres remarquables ainsi qu'une expertise phytosanitaire et qu'en effet le budget a été dépassé sur cet article.

Madame SIBIEUDE mentionne que le chapitre 627 « Services bancaires et assimilés » a également augmenté.

Madame GABORIT souligne qu'il s'agit des frais de paiement en ligne des restaurants scolaires, centres de Loisirs...

Madame SIBIEUDE fait ressortir ensuite que le chapitre 6288 « Autres services extérieurs » fait apparaître une augmentation de 384%.

Madame GABORIT souhaite apporter des précisions sur ce chapitre en soulignant qu'à la demande du trésorier ce compte intègre à présent la Culture. De ce fait, le compte 611 a été diminué.

Madame SIBIEUDE poursuit en page 14, avec le chapitre 611 « Rémunération principale titulaires » et fait remarquer une baisse de 4%.

Madame GABORIT explique qu'il y a un policier en moins depuis le mois de juillet et un agent qui est en disponibilité aux écoles et que ces agents ont été remplacés par des contractuels.



Madame SIBIEUDE mentionne que le Chapitre 64131 « Rémunérations non titulaires » a augmenté de 81,43%.

Madame GABORIT indique qu'il s'agit de ce que l'on appelle les vases communicants. Il s'agit de remplacements des agents en congés maladie.

Madame SIBIEUDE tient à faire remarquer que pour une municipalité qui dit vouloir tout faire pour sa Jeunesse, les redevances Services Périscolaires et enseignements, chapitre 7067, ont augmenté de 4% alors que l'inflation est de 1,1%.

Madame GABORIT spécifie qu'il s'agit de la restauration scolaire qui a augmenté du fait de la fréquentation en hausse de la cantine. Des pics de 300 enfants en primaire et 145 enfants en maternelle ont été constatés. Elle rajoute que l'augmentation des recettes n'est pas dû à une augmentation du tarif mais à une augmentation de la fréquentation.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer que les prix n'ont pas augmenté en 2016.

Madame SIBIEUDE donne son point de vue sur les recettes de fonctionnement et s'étonne que pour cause de baisse de dotation de l'Etat les Clapiérois allaient devoir subir une augmentation de leurs impôts. Elle ajoute que dans le document de présentation du Compte Administratif, à la page 3, le FPIC progresse de 14 600 € par rapport à 2015, les impôts locaux et taxe d'habitation ont augmenté de 4% par rapport à 2015, que la taxe d'électricité a augmenté de 13 311 € par rapport au budget prévisionnel et les droits de mutation de 78 555 € par rapport à 2015.

Elle indique que ces chiffres lui confirment que l'augmentation des impôts subi par les Clapiérois n'était pas justifiée.

Madame GABORIT explique qu'il y a eu exceptionnellement cette année des recettes aléatoires de plus de 101 000 €. Au moment de l'élaboration du budget, il est impossible de prévoir par exemple qu'il y aura 80 000 € de plus que prévu en droits de mutation.

Monsieur CHASTAING souhaite intervenir sur l'emprunt. Il mentionne que l'investissement majeur a été la rénovation du stade avec la pose de pelouse synthétique pour un coût de 601 762 € qui n'a finalement coûté à la Commune que 255 362 €. Ce qui représente la moitié de l'emprunt de 500 000 €. Or il n'y a que cette dépense qui s'avère être à peu près durable.

Il tient à faire remarquer que la moitié de l'emprunt de 500 000 € correspond à des équipements qui sont pour la plupart des renouvellements ou des entretiens de bâtiments et donc des dépenses qui ne relèvent pas d'un emprunt sur le long terme.

Il ajoute que le problème vient du fait que la Commune ne maîtrise pas suffisamment les dépenses de fonctionnement et que cette somme va manquer. Le respect de la logique économique voudrait que l'on finance par des ressources longues des investissements.

Il précise que si cette politique d'endettement peut être menée c'est parce que les équipes antérieures dont il faisait partie, ont mené une politique d'endettement faible et grâce à laquelle la gendarmerie et des programmes de voirie importants ont pu être financés.

Thierry NOEL indique qu'il souhaite intervenir par rapport à ce qu'il vient d'entendre et notamment sur le fait qu'il ne faudrait pas investir dans la rénovation des bâtiments.

Il insiste sur le fait qu'il est indispensable qu'une partie de l'argent destiné à l'investissement soit investie dans la rénovation des bâtiments et il déplore que Monsieur CHASTAING pense que d'investir dans la rénovation de bâtiments n'est pas une action durable.

Monsieur CHASTAING explique que ce qu'il veut dire c'est que de la rénovation de bâtiment est financé par l'emprunt alors que cela devrait être auto financé.

Il souhaiterait ensuite avoir des informations sur les missions confiées au Collaborateur de Cabinet. Malgré ses différentes demandes il n'a pas eu les réponses souhaitées. Il poursuit en mentionnant qu'il considère que les employés municipaux doivent être au service des Clapiérois en toute transparence, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame GABORIT et quitte la séance

Madame GABORIT propose d'adopter le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2016 en concordance avec le Compte de Gestion arrêté comme suit en euros :

	OPÉRATIONS RÉALISÉES		TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	1 466 250,83	4 577 409,28	6 043 660,11
RECETTES	1 535 790,84	5 129 929,32	6 665 720,16
Résultat comptable 2016	+69 540,01	552 520,04	622 060,05
Solde reporté 2015	-125 406,17		-125 406,17
Résultat de clôture 2016 à reporter ou affecter	-55 866,16	552 520,04	496 653,88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour, 6 voix contre, approuve le compte administratif 2016 du budget principal et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 03 – FINANCES - Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances demande au Conseil Municipal de constater la concordance, pour l'exercice 2016, entre le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif du Budget Principal de l'Ordonnateur, arrêtés comme suit en euros :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 466 250,83	4 577 409,28
Recettes	1 535 790,84	5 129 929,32

Elle termine en précisant qu'il y a bien concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 du budget principal et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 04 – FINANCES - Approbation du Compte Administratif 2016 du Lotissement La Draille

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances expose les conditions d'exécution du Budget Annexe du Lotissement La Draille, pour l'exercice 2016 au Conseil Municipal.

Madame GABORIT rappelle qu'à la suite d'une série de contentieux, l'opération est au point mort depuis 2013, idem pour les comptes.

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame GABORIT et quitte la séance.

Madame GABORIT propose d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Annexe du Lotissement La Draille, en concordance avec le Compte de Gestion, arrêté comme suit :

	OPÉRATIONS RÉALISÉES		TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00
Résultat comptable 2015	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture 2016 à reporter ou affecter	0,00	0,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour, 6 voix contre, approuve le compte administratif 2016 du budget annexe du Lotissement La Draille et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## 05 – FINANCES - Approbation du Compte de Gestion 2016 du Lotissement La Draille

Madame France GABORIT, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux finances propose au Conseil Municipal de constater la concordance, pour l'exercice 2016, entre le Compte de Gestion du Receveur et le Compte Administratif de l'ordonnateur du Budget Annexe du Lotissement La Draille, arrêtés comme suit en euros :

	Investissement	Fonctionnement
<b>Dépenses</b>	0,00	0,00
<b>Recettes</b>	0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe du Lotissement La Draille et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## 06 – FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire 2017 - Approbation du rapport sur les orientations budgétaires 2017

Au vu des résultats que font apparaître les comptes de l'exercice 2016, Madame France GABORIT, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal de débattre des grandes lignes du budget 2017, notamment en ce qui concerne l'emprunt et la fiscalité, et d'adopter le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2017.

Madame GABORIT souligne que la note de présentation est introduite par un préambule qui décrit la situation économique et sociale de notre pays et qu'il faut retenir de ce préambule que les collectivités vont poursuivre leur participation au redressement des comptes publics afin de ramener le déficit public annuel de l'ensemble des administrations à 3% du PIB en 2017 et que l'effort budgétaire se poursuit.

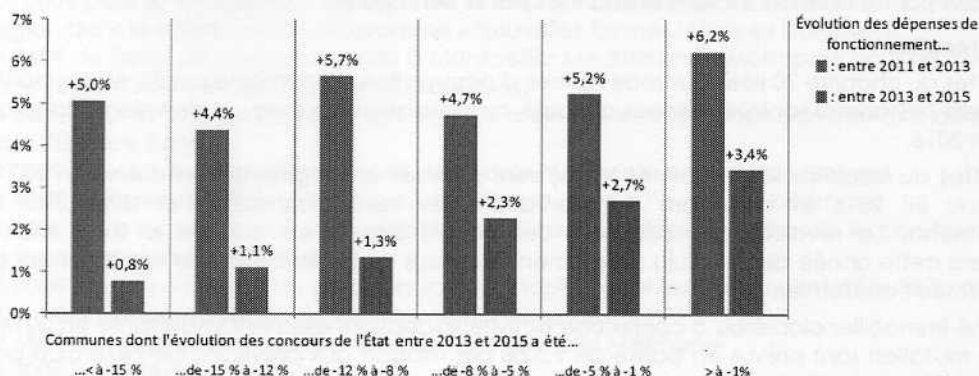
Elle fait ensuite une lecture de la note de présentation ainsi qu'il suit :

### 1.2 Contexte pour les collectivités

Les collectivités vont poursuivre leur participation au redressement des comptes publics. L'enveloppe normée, ou Dotation Globale de Fonctionnement, connaît cette année une baisse moindre qu'en 2016, comme annoncé par le Président de la République lors du Congrès des Maires de France (-2,67 milliards d'euros, contre -3,67 milliards en 2015 et 2016). Cette décision profite directement au bloc communal, puisque ce dernier voit sa contribution au redressement des finances locales passer de 2 à 1 milliard d'euros.

La Direction Générale des Collectivités Territoriales a mesuré l'impact de la diminution des concours financiers de l'Etat sur les dépenses de fonctionnement, comme le montre le graphique<sup>2</sup> ci-dessous :

**Graphique : Lien entre l'évolution des concours de l'État entre 2013 et 2015 et l'évolution des dépenses de fonctionnement**



Source : DGFIP, comptes de gestion-budgets principaux ; DGCL, Banatic. France métropolitaine + DOM.  
 Champ : Communes restées dans le même groupement de 2011 à 2015, ou restées isolées sur la même période.  
 Lecture : Pour les communes dont les concours de l'État ont baissé de plus de 15 % entre 2013 et 2015, la dépense moyenne de fonctionnement par habitant avait augmenté de 5,0% entre 2011 et 2013 et a augmenté de 0,8 % entre 2013 et 2015.

<sup>2</sup> Source : Bulletin d'Informations Statistiques de la DGCL n°114

On constate que malgré la diminution des dotations, les dépenses de fonctionnement des collectivités poursuivent leur croissance.

Parallèlement, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) se situera en 2017 au même niveau qu'en 2016, soit 1 milliard d'euros, dans l'attente de la stabilisation de la carte intercommunale. Les critères d'attribution ne sont pas révisés. Par conséquent, Clapiers bénéficiera de ce fond cette année à la même hauteur que l'an passé.

## **2. Prévisions 2017 et options de cadrage budgétaire**

### **2.1 Le fonctionnement**

Comme cela a été présenté précédemment, la perspective pour Clapiers, à l'instar des autres collectivités, incite à la prudence pour les recettes liées à des aléas (recettes fiscales liées aux droits de mutations notamment).

2016 aura été la première année pendant laquelle le budget de Clapiers, comme celui des 30 autres communes de la Métropole, n'aura pas directement supporté les charges afférentes aux compétences transférées à la Métropole. La Commune verse cependant une attribution de compensation, correspondant au montant des charges nettes (dépenses – recettes) transférées.

En 2017, il est prévu une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 2,16%, et des recettes d'environ 1,76% par rapport au budget 2016.

#### **2.1.1 Les dépenses :**

Il est prévu un chapitre 011 (charges à caractère général) stable par rapport au budget 2016 (-0,02%).

Dans ce chapitre, il sera envisagé une augmentation des dépenses liées aux travaux d'entretien des bâtiments (peinture, réparation suite casse etc...) compte tenu des chiffres constatés au CA 2016. Il est rappelé que la Commune bénéficie, l'année suivant la dépense, du FCTVA sur ce compte.

Le Chapitre 012 (charges de personnels) devrait augmenter d'environ 4,58% par rapport au BP 2016. Cela s'explique notamment par

- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire
- L'augmentation de plus de 45% du montant de l'assurance du personnel
- Le reclassement de l'ensemble du personnel dans le cadre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières, rémunérations et à l'avenir de la fonction publique
- le glissement vieillesse technicité
- les frais de personnel liés aux élections (4 scrutins en 2017, aucun en 2016).

Les prévisions pour le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) sont en diminution de 3,5% environ pour 2017 par rapport à 2016.

Le chapitre 66 (frais financiers) sera proche des prévisions de 2016, compte tenu de la stabilité de l'endettement de la Commune.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) sera stable.

Le chapitre 014 (atténuations de produits) ne variera pas. La Commune continue de bénéficier de l'exonération de pénalité au titre de la loi SRU (environ 48 000€) grâce aux investissements réalisés sur son territoire par les bailleurs sociaux et financés par la Métropole.

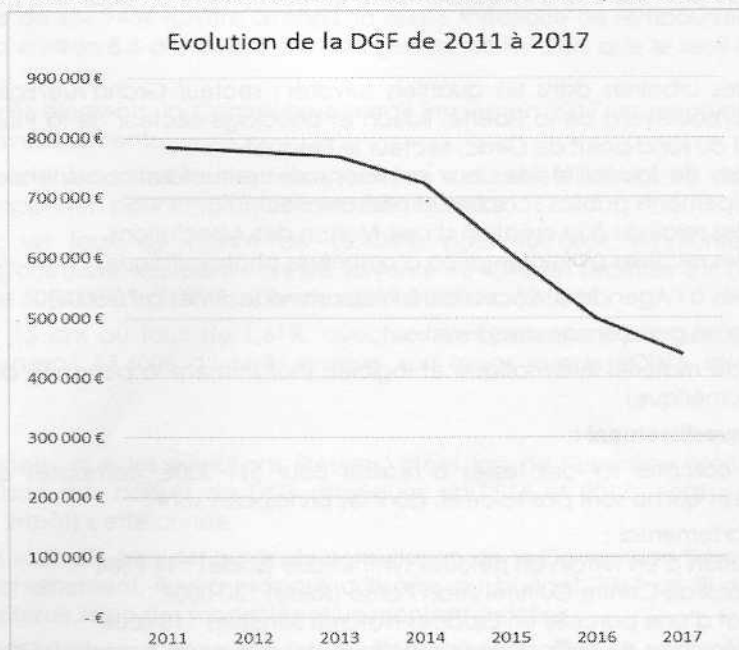
#### **2.1.2 Les recettes :**

Les recettes du chapitre 70 liées aux redevances d'occupation du domaine public et aux participations des usagers (restaurant scolaire, centres de loisirs, manifestations, culture ...) devraient être proches des prévisions 2016.

Les recettes du chapitre 73 (impôts et taxes) sont prévues en augmentation d'environ 122 000€ par rapport au BP 2016 et cela sans augmentation des taux d'imposition et diminution des taux d'abattements. La revalorisation nominale des impôts directs est donnée à 0,4%, mais Clapiers bénéficiera cette année des produits supplémentaires issus de la diminution de l'abattement général à la base, votée l'an dernier.

Le marché immobilier clapiérois a connu une activité exceptionnellement importante en 2016. Aussi les droits de mutation sont prévus en baisse de 9,52% par rapport aux prévisions de l'exercice précédent. En effet, cette projection reste en deçà des réalisations de l'exercice précédent, dans un souci de prudence budgétaire.

Le chapitre 74 (dotations et participations) devrait connaître une diminution de 6,5% environ, en raison de la poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, estimée à 58 500€. Le graphique ci-après montre l'évolution de la DGF de la Commune sur la période 2011-2017.



Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) concerne essentiellement les recettes liées à des locations d'immeubles. Cet article devrait connaître une progression de 2,6%, considérant que l'ensemble des logements communaux sont loués.

Le chapitre 77 (produits exceptionnels : remboursement des sinistres par les assurances, produits des cessions) sera stable par rapport à 2016.

Le chapitre 013, atténuations de charges, devrait progresser. En effet, deux agents sont, cette année, en congé de longue maladie. La Commune leur verse leur rémunération, qui est ensuite remboursée par l'assurance. Cette recette est constatée sur ce chapitre.

Au total le résultat, d'un montant prévisionnel d'environ 330 000€, est satisfaisant et permet d'assurer le remboursement en capital des emprunts, imputé en section d'investissement.

## 2.2 L'investissement

### 2.2.1 Les dépenses

La commune débute l'exercice avec plus de 660 000€ de Restes à Réaliser issus de l'exercice précédent, dont

- 200 000€ pour le reversement au bilan de la ZAC du Castelet de la subvention octroyée par la Région dans le cadre de son programme « Nouvelles Formes Urbaines Durables ».
- 65 440€ de fonds de concours versés à Montpellier Méditerranée Métropole pour les travaux de voirie (essentiellement des travaux hydrauliques)
- 64 600€ pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des locaux administratifs de la Mairie dans l'Espace Bonnier
- 59 000€ pour les travaux d'étanchéité de l'école maternelle Olympe de Gougès
- 54 400€ de travaux à l'Espace Culturel Jean Penso, suite à l'audit des bâtiments
- 51 400€ pour les honoraires et la viabilisation du terrain, dans le cadre de la construction des nouveaux ateliers municipaux
- 38 300€ pour l'installation du parcours sportif adapté (dont les travaux ont débuté tardivement et ont été perturbés par les conditions météorologiques)
- 32 658€ de reversement de taxe d'aménagement à la Métropole
- 19 300€ pour des logiciels
- 6 300€ de travaux dans le cimetière
- 8 900€ pour l'Ad'AP 2016
- 7 300€ de travaux pour l'amélioration de l'accès au stade
- 5 900€ pour la fourniture des totems commerçants
- 4 000€ pour les contrôles de conformité du stade synthétique

Les principaux projets pour 2017 sont :

- La construction des nouveaux ateliers municipaux (estimée à 620 000€)
- Les travaux du plan triennal d'investissements, conformément à l'audit des bâtiments réalisés en 2015
- Des études
  - o Etudes urbaines dans les quartiers suivants : secteur Grand'rue/Eglise, secteur liaison Parc/boulevard de la Liberté, liaison et bouclage secteur de la Plaine, zone AU011 au droit du rond-point de Girac, secteur le Fesquet
  - o Etudes de faisabilité liées aux prévisions de restructuration, extension rénovation des équipements publics scolaires et périscolaires
  - o Etudes relatives à la création d'une Maison des Associations
  - o Etudes relatives à l'implantation d'ombrières photovoltaïques
- Les travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (estimés à 76 500€)
- La création d'un parcours de street workout
- Des achats de matériel informatique et logiciels (notamment la poursuite du développement de l'école numérique)

### 2.2.2 Les recettes d'investissement :

La Commune peut compter sur des restes à réaliser pour 511 330€, composés essentiellement de subventions accordées qui ne sont pas soldées, dont les principales sont :

- Conseil départemental :
  - o Création d'un terrain en pelouse synthétique (solde) : 44 938€
  - o Travaux au Centre Culturel Jean Penso (solde) : 30 000€
  - o Achat d'une parcelle en Espaces Naturels Sensibles : 10 000€
  - o Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (solde) : 6 670€
- Conseil Régional :
  - o Création d'un terrain en pelouse synthétique (solde) : 13 700€
  - o Programme Nouvelles Formes Urbaines Durables – ZAC du Castelet (solde) : 200 000€
- Etat (DETR) :
  - o Extension des locaux administratifs de la Mairie – Espace Bonnier (solde) : 78 045€
  - o Travaux de réfection de l'étanchéité de l'école maternelle (solde) : 13 995€
- Réserve Parlementaire :
  - o Création d'un terrain en pelouse synthétique (solde) : 3 800€
- Fédération Française de Football :
  - o Création d'un terrain en pelouse synthétique (solde) : 45 900€

En 2017, le FCTVA devrait avoisiner 150 000€, en raison du volume des investissements réalisés au cours de l'exercice 2016.

Peu de subventions nouvelles seront inscrites, car si des demandes sont en cours, la commune n'a, à ce jour, pas encore reçu de notification.

### 3. Options de cadrage budgétaire : état de la fiscalité et de la dette

Il est nécessaire de se positionner, pour l'établissement du budget primitif :

1. Sur la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation des investissements.
2. Sur l'opportunité de recourir à l'impôt pour faire face aux dépenses nouvelles et aux pertes de recettes de la section de fonctionnement

#### 3.1 Les emprunts et l'endettement

**La Commune présente un taux d'endettement peu important.**

En effet, la dette totale en capital atteint 4 020 220€ (chiffre arrondi) au 1er janvier 2017, gendarmerie comprise, soit 2 386 765€ environ hors gendarmerie. Cela représente 734 € par habitant<sup>3</sup>, bien en deçà de la moyenne de la strate qui est de 862€<sup>4</sup>. **Hors emprunt de la gendarmerie, cette dette est ramenée à 436€ par habitant.**

Le **remboursement du capital par habitant est de 60€/an**. Dans ce chiffre, sont compris les remboursements de l'emprunt de la gendarmerie. Or, les loyers versés par la gendarmerie à la Commune couvrent le remboursement de l'emprunt. De ce fait, le remboursement annuel de la dette par habitant hors gendarmerie est **d'environ 49€**.

<sup>3</sup> La population légale applicable au 1er janvier 2017 est de 5 478 habitants. Données INSEE.

<sup>4</sup> Les données de la moyenne de la strate se réfèrent aux comptes administratifs 2015. Données DGCL.

**L'annuité totale de la dette (intérêt + capital) par habitant est de 89€ avec la gendarmerie, 63€ sans la gendarmerie,** contre 119€ pour la moyenne de la strate.

La capacité d'emprunt de la Commune est donc bonne. Avec une capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de 456 945€ (chiffre arrondi), la durée théorique de remboursement du capital par les excédents est d'environ 8,8 ans ou 5,2 ans hors gendarmerie, alors que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

Compte tenu de ces éléments, la Commune pourrait inscrire en 2017 un emprunt d'environ **500 000€** pour financer ses investissements.

En effet, les taux restent particulièrement bas, comme cela a été démontré dans la 1<sup>ère</sup> partie. Le moment est donc opportun pour emprunter à un coût moindre.

Par ailleurs, avec un taux de FCTVA de 16,404%, pour 100 000€ empruntés et dépensés en investissement, la Commune récupère l'année suivante 16 404€ en recettes sur cette même section. Pour un emprunt de 500 000€, le FCTVA attendu s'élève donc à 82 000€.

En empruntant sur 15 ans au taux de 1,61%, avec un remboursement par périodicité trimestrielle, la Commune rembourserait 63 600€ d'intérêt environ, soit moins que le FCTVA attendu pour 500 000€ d'investissement.

### **3.2 Les impôts**

Il convient de rappeler que les évolutions fiscales votées lors de l'exercice précédent avaient pour objectif de faire face aux baisses de DGF attendues en 2016 et 2017. Aussi n'est-il prévu aucune augmentation des impôts cette année.

Madame GABORIT souhaite rajouter qu'après consultation de la Commission Démocratie de Proximité qui se réunira prochainement, il sera proposé d'inscrire au budget 2017 un Budget Participatif à la disposition des Clapiérois selon des modalités et un montant à définir.

Monsieur le Maire rappelle que cette année, après le débat, le Conseil sera amené à approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017.

#### **Monsieur le Maire ouvre le débat.**

Madame SIBIEUDE propose qu'au vu de la présentation du Rapport des Orientations Budgétaires pour 2017 faite par Madame GABORIT, dépenses amoindries et recettes plutôt stables, de revenir aux taux d'imposition initiaux, c'est-à-dire rendre aux Clapiérois l'argent trop perçu l'année dernière.

Madame GABORIT lui rappelle que dans les recettes prévues il y a les recettes fiscales, y compris celles de cette année avec l'abaissement de l'abattement général à la base que la Commune n'a pas eu l'année dernière. Le résultat prévisionnel est d'environ 330 000 € dont la Commune a besoin pour rembourser les emprunts.

Elle rappelle que l'on ne peut pas spéculer sur des recettes exceptionnelles comme les droits de mutation.

Monsieur CHASTAING retient qu'il y aura 122 000 € d'impôts supplémentaires en 2017 pour les Clapiérois dont 91 000 € provenant de l'application de la réduction d'un tiers de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation. Il aurait préféré que cette somme soit utilisée en investissement et non pas en fonctionnement.

Madame GABORIT rappelle que dans la section de fonctionnement figure une partie des investissements, c'est-à-dire tous les investissements qui sont comptabilisés dans l'attribution de compensation ce qui diminue le résultat.

Monsieur CHASTAING souhaiterait savoir si les études urbaines prévues sur 5 secteurs seront remboursées ultérieurement par la Métropole à qui a été confiée la compétence Urbanisme et Aménagement.

Monsieur CHRETIEN indique que dans l'étude urbaine qui a été lancée, il y a un certain nombre de secteurs qui sont liés à l'élaboration du PLUI et qui seront pris en charge par la Métropole.

Monsieur CHASTAING souhaite ensuite intervenir sur la construction des nouveaux ateliers municipaux qu'il juge comme un investissement dispendieux et peu utile.

Il estime que la somme prévue est très élevée, plus de 600 000 € TTC et ce chiffre n'intègre pas le prix du terrain appartenant certes à la Commune mais qui a tout de même une valeur. Il tient à souligner l'imprudence de cet investissement.

Il regrette l'absence de mutualisation avec les communes voisines comme Jacou dont les services techniques ne sont pas très éloignés ou bien à ceux de Castelnau le Lez.

Il estime ensuite que l'emplacement prévu pour l'implantation des ateliers est gênant pour l'installation du terminus de la Ligne 5 du Tram et induit la suppression du parking de covoiturage et qu'il manquera une quarantaine de places sur le secteur. Il rappelle les problèmes rencontrés par Jacou.

Monsieur le Maire tient à préciser que les ateliers techniques de Castelnaud accueillent déjà des agents de la Métropole de Montpellier et sont totalement saturés au point qu'ils vont être agrandis par l'acquisition d'une parcelle adjacente. Il en est de même pour la Commune de Jacou.

Monsieur le Maire souhaite rappeler que les ateliers actuels sont dans un très mauvais état et que les agents y travaillent dans des conditions déplorables. Par respect pour les agents, ces ateliers seront construits.

Il revient ensuite sur son engagement pour la Ligne 5 du Tramway et assure que le déplacement du parking n'aura aucun impact.

Monsieur le Maire procède à la clôture du débat et informe qu'il convient de passer au vote du Rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2017 par 22 voix pour, 6 voix contre.

**07 – FINANCES - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault au titre du Fonds d'Équipement des Communes Urbaines (Construction des nouveaux ateliers municipaux)**

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention aussi importante que possible auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FECU, pour les travaux de construction des nouveaux ateliers municipaux.

L'ensemble de ces investissements est estimé à 514 776 € HT soit 617 731,20 € TTC.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il ira, comme il l'a fait pour tous les autres projets, auprès des collectivités pour obtenir des financements.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve cette affaire à l'unanimité et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

**08 – FINANCES - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (Mise aux normes d'Accessibilité des équipements de tennis)**

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de Mme Fanny Dombre-Coste, Députée de l'Hérault, au titre de sa réserve parlementaire, pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des équipements de tennis et d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Financements	Sur la base des dépenses HT	Soit taux de financement
Mise aux normes d'accessibilité des équipements de tennis	37 500,00 €	45 000,00 €	Réserve parlementaire	10 000,00 €	26,67%
			Commune	27 500,00 €	73,33%
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>37 500,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>Montant total des subventions demandées au titre de la Réserve Parlementaire</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>26,67%</b>
			Commune	27 500,00 €	73,33%

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve cette affaire à l'unanimité et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

**09 – FINANCES - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault au titre du Fonds d'Équipement des Communes Urbaines (FECU) (Mise aux normes d'accessibilité des équipements de tennis municipaux)**

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention aussi importante que possible auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FECU, pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des équipements de tennis municipaux.

L'ensemble de ces investissements est estimé à 37 500€ HT soit 45 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve cette affaire à l'unanimité et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.



### 10 – FINANCES - Demande de subvention au Conseil Régional Occitanie (Mise aux normes d'accessibilité des équipements de tennis municipaux)

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention aussi importante que possible auprès du Conseil Régional Occitanie pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des équipements de tennis municipaux.

L'ensemble de ces investissements est estimé à 37 500 € HT soit 45 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve cette affaire à l'unanimité et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

### 11 – FINANCES - Demande de subvention au titre de la réserve Parlementaire (Construction nouveaux ateliers municipaux)

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de M. Robert Navarro, Sénateur de l'Hérault, pour les travaux de construction des nouveaux ateliers municipaux et d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Objet de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Financements	Sur la base des dépenses HT	Soit taux de financement
Construction des nouveaux ateliers municipaux	514 776,00 €	617 731,20 €	Réserve parlementaire	10 000,00 €	1,94%
			Commune	504 776,00 €	98,06%
TOTAL DES TRAVAUX	514 776,00 €	617 731,20 €	Montant total des subventions demandées au titre de la Réserve Parlementaire	10 000,00 €	1,94%
			Commune	504 776,00 €	98,06%

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve cette affaire à l'unanimité et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

### 12 – FINANCES - Attribution d'une subvention pour l'association Vétérinaires Pour Tous

Madame France GABORIT, 1ère adjointe déléguée aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'en 2001, la Commune a signé une convention avec l'association « Vétérinaires Pour Tous », tacitement reconductible annuellement, pour la stérilisation des chats errants.

La Commune verse une subvention à l'association, convertie en Unités de Stérilisation (42,84 €/unité). Deux unités sont utilisées pour un mâle et trois pour une femelle.

Compte tenu des opérations réalisées en 2016 et en prévision de l'année 2017, elle propose au Conseil Municipal

- d'attribuer une subvention de 2 140 € à l'association « Vétérinaires pour Tous »
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette affaire à l'unanimité et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

### 13 – PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Thierry NOËL, adjoint délégué au personnel, explique que pour des motifs de bonne gestion des services, il sera proposé au Conseil Municipal :

- De créer un poste de technicien à temps complet.

Et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Monsieur NOEL précise d'une création de poste pour cause de départ à la retraite d'un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

**Service Administratif :**

Directeur Général des Services .....	temps complet.....	1
Attaché Principal .....	temps complet.....	1
Attaché .....	temps complet.....	1
Technicien .....	temps complet.....	1
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	1
Rédacteur.....	temps complet.....	2
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps complet.....	4
Adjoint Administratif .....	temps complet.....	3
Contractuel Collaborateur de Cabinet.....	temps complet.....	1

**Service Communication :**

Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	2
Adjoint Administratif.....	temps incomplet (25h) .....	1

**Police Municipale :**

Chef de Service de police municipale .....	temps complet.....	2
Brigadier Chef Principal.....	temps complet.....	1
Gardien de Police .....	temps complet.....	2
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps complet.....	1

**Service Technique :**

Ingénieur.....	temps complet.....	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	1
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe .....	temps complet.....	1
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps complet.....	2
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps incomplet (31h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps complet.....	4

**Service des Écoles et Restaurants Scolaires :**

ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe.....	temps complet.....	2
ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	2
Agent de maîtrise.....	temps incomplet (29h) .....	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps complet.....	3
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe.....	temps incomplet (29h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps complet.....	5
Adjoint Technique .....	temps incomplet (33 h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps incomplet (29 h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps incomplet (25 h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps incomplet (23 h) .....	1
Adjoint Technique .....	temps incomplet (20 h) .....	2
Adjoint Technique .....	temps incomplet (18 h) .....	1

**Services Enfance jeunesse – Culture – Sport – Convivialité – Protocole – Aînés actifs**

Attaché Territorial .....	temps complet.....	1
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	1
Animateur .....	temps complet.....	3
Adjoint Administratif.....	temps complet .....	2
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe .....	temps complet.....	3
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (33h) .....	1
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (25h) .....	2
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (24h) .....	1
Adjoint d'Animation.....	temps incomplet (22h) .....	1



## ❖ **Réalisation de l'Agenda 21**

Vous vous préoccupez subitement, en ce milieu de mandat, de l'avancement de la réalisation de l'Agenda 21.

Comptez-vous chiffrer les dépenses afférentes à chaque action ayant fait l'objet d'un début de commencement et les afficher publiquement ?

Monsieur le Maire fait la réponse suivante :

*Dans notre tribune libre du Clap'Infos de février 2017, nous avons clairement précisé notre philosophie en matière d'information. Pour mémoire nous y déclarons : « Depuis le début de notre mandat, nous avons toujours eu à cœur d'assurer la plus grande transparence. Nous avons multiplié les réunions publiques et thématiques. Nous avons toujours donné une information étendue et exacte de l'action municipale. En ce début d'année 2017, nous avons souhaité franchir une nouvelle étape. Comme vous avez pu le constater, nous avons installé sur de nombreux bâtiments municipaux des panneaux comportant les sommes investies depuis 2014. Chaque trimestre, nous souhaitons désormais informer la population des sommes déboursées par la commune en matière d'investissement. Nous sommes convaincus de la nécessité de donner du sens à l'action publique en rappelant où vont les impôts des administrés ; c'est aussi cela rendre des comptes »*

## ❖ **Evaluation des effets de la politique d'abattements fiscaux sur la Taxe d'Habitation des Clapiérois**

A l'heure où est pointée publiquement l'injustice de la Taxe d'Habitation, envisagez-vous de conduire ou de faire conduire une évaluation de l'efficacité de la politique d'abattements fiscaux menée depuis de nombreuses années à Clapiers et ensuite modifiée par vos soins, à partir de données d'imposition individuelles fournies par les Services fiscaux ?

Monsieur le Maire fait la réponse suivante :

*Je vous rappelle que, comme cela a été présenté l'an dernier lors du débat budgétaire participatif, Clapiers est la seule commune de la Métropole à avoir mis en place dès 1983 l'intégralité des abattements de la taxe d'habitation prévus par la loi et y avoir appliqué les taux maximum autorisés, à l'exception de l'abattement pour personne handicapée que nous avons voté l'an dernier.*

*En conséquence, en 2016, la réduction d'impôt dont ont bénéficié les contribuables clapiérois a représenté un gain financier pour chaque ménage de*

- 144€ pour un foyer sans charge de famille
- 241€ pour 1 personne à charge
- 337€ pour 2 personnes à charge
- 443€ pour 3 personnes à charge

*Il s'agit là, bien, entendu de la réduction d'impôt relative aux seuls abattements facultatifs hors abattements obligatoires.*

*Ces abattements facultatifs représentent une perte de recettes fiscales pour la commune d'un montant de plus de 450 000€ mais de sérieuses économies pour les foyers clapiérois, particulièrement pour les familles ayant des enfants à charge. C'est la raison pour laquelle, conformément à nos engagements, nous avons souhaité maintenir l'intégralité des abattements facultatifs.*

*Comme cela a été démontré lors du débat budgétaire participatif de l'an dernier, afin de faire face aux baisses successives de la DGF, la réduction du taux de l'abattement général à la base de 15 à 10%, qui a été votée en 2016 et sera appliquée en 2017, aura pour conséquence, une recette fiscale supplémentaire pour la commune d'environ 90 000€ et une augmentation d'impôt de 48€ uniformément répartie à tous les foyers fiscaux de la commune puisque tous les foyers fiscaux de la commune en bénéficient quelle que soit la composition de la famille.*

*Enfin, sachez que le trésorier public de la commune, dans son rapport annuel, salue notre gestion financière et budgétaire.*

Madame SIBIEUDE intervient et souhaite répondre à Monsieur BUREL qui l'a interpellé lors du dernier Conseil Municipal au sujet des abonnés de sa Newsletter.

*Monsieur le Maire, votre Conseiller Municipal, Monsieur BUREL m'a interpellé au sujet des abonnés de ma newsletter, en faisant référence à la Loi Informatique et Liberté.*

*Il semble que Monsieur BUREL n'ait pas une parfaite connaissance de cette Loi et du fonctionnement de la CNIL.*

*En effet, la seule obligation qui pourrait m'être imposée n'est pas d'enregistrer les adhésions à ma newsletter mais de déclarer le fichier de ces destinataires auprès de la CNIL.*

*Mais en parfaite application de l'article 22-11-2 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, je n'ai pas à réaliser cette déclaration auprès de la CNIL puisque les fichiers des membres d'associations ou d'organismes à but non lucratifs à caractère religieux, philosophique, politique ou syndical sont dispensés de déclaration.*

*Néanmoins, vous aurez noté que dans ma newsletter, chacun a accès à un bouton de désinscription automatique et qu'il suffit de l'utiliser pour être immédiatement désinscrit, ce qui garantit ainsi l'exercice du droit d'accès prescrit par la Loi Informatique et Liberté (article 29 et 40).*

*De plus, si un de vos enfants est concerné par l'utilisation d'une adresse mail personnelle Monsieur Burel, moi, je ferai comme le préconise notamment Google, à savoir pas d'accès en tant que titulaire, à un compte internet avant 13 ans. Vous conviendrez avec moi que, quand même, il traîne des choses sur internet qui représente un réel danger pour nos jeunes. Mais ce sont vos enfants et c'est vous qui en êtes responsable.*

Madame SIBIEUDE demande ensuite à Monsieur le Maire, bien que cela ne soit pas à l'ordre du jour, si elle peut poser une question à Monsieur MEYNIER.

Monsieur le Maire lui donne son accord.

La presse a récemment fait état et lancé une alerte sur la qualité de l'eau dans les communes de la Métropole et du Grand Montpellier.

Nous constatons que l'eau de notre Commune de Clapiers, mais également l'eau de l'ensemble des communes dépendantes du Syndicat Mixte Garrigues et Campagne, est qualifiée de médiocre avec entre 25 et 50% d'analyses non conformes.

Il est à noter que les analyses réalisées portent sur les taux de pesticides, sur la radioactivité ainsi que sur les qualités minérales et bactériologiques.

Monsieur MEYNIER, vous représentez notre Commune au Syndicat Mixte Garrigues Campagne, quelle actions allez-vous mener pour que la qualité de l'eau de Clapiers passe de médiocre à bonne qualité ?

Monsieur MEYNIER souligne qu'il s'agit en effet d'une enquête de l'UFC Que Choisir et qu'effectivement il y a plusieurs communes du Syndicat Mixte Garrigues Campagne dont l'eau est déclarée de qualité médiocre.

Il rajoute qu'en allant sur le site de l'UFC que Choisir et en cliquant sur les communes concernées, il s'avère que le seul paramètre qui était non conforme dans 25 à 50% des cas c'est la dureté de l'eau.

Il précise que Clapiers dépend du forage de Castelnaud qui a une eau très dure – entre 30° et 35° français. Cette eau est très calcaire et les traitements électrolytiques sont encore pour l'instant trop onéreux mais sont tout de même examinés par le Syndicat.

Il tient à faire remarquer que cela ne concerne en aucun cas ni la radioactivité, ni les pesticides, que ce sont des tests qui sont faits au niveau national et qu'ils ne sont pas assez pertinents au niveau des critères de sélection.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15**